

Mieczysław Sośniak, *Zobowiązania nie wynikające z czynności prawnych w prawie prywatnym międzynarodowym [Obligations ne découlant pas des actes juridiques en droit international privé]*, Katowice 1971, Wydawnictwo Uniwersytetu Śląskiego, 196 pages, rés. allemand.

L'auteur de cet ouvrage, le professeur Mieczysław Sośniak, ancien doyen de la Faculté de droit et d'administration à l'Université de Silésie à Katowice, est un éminent spécialiste en droit civil, droit international privé et droit des transports. Il est l'auteur de plusieurs monographies et dissertations, publiées en Pologne et à l'étranger, dont une étude monographique sur la clause de l'ordre public en droit international privé<sup>1</sup>. Le manuel de droit international privé qu'il avait écrit en collaboration avec le professeur Bronisław Walaszek, est hautement apprécié en Pologne<sup>1 2</sup>. Très prochainement paraîtra un manuel du professeur Sośniak en français, qui fera connaître aux lecteurs étrangers les principes, les problèmes et les tendances du droit international privé polonais.

L'auteur s'occupe avec un intérêt particulier des problèmes de la responsabilité délictuelle. Il leur a consacré quelques études monographiques et dissertations au point de vue du droit civil<sup>3</sup>. L'ouvrage dont il est question ici, est un couronnement de ses recherches en cette matière au point de vue du droit international privé. Comme il s'intéresse aux divers aspects de la responsabilité civile, ses études sont particulièrement pénétrantes et approfondies et, d'autre part, cela lui permet de voir des liens et des corrélations qui, souvent, restent inaperçus de ceux qui n'ont pas une telle multiplicité de vues.

Dans le chapitre I<sup>er</sup>, l'auteur expose les problèmes de codification du droit polonais en cette matière.

Les deux chapitres suivants contiennent des résultats des recherches de l'auteur sur le statut délictuel dans la législation, les conventions internationales, la jurisprudence et la doctrine. Dans le chapitre II, il est question de la règle d'application du droit local et dans le chapitre III, des autres points de rattachement. L'auteur fait preuve d'une remarquable connaissance de la littérature mondiale, en prenant pratiquement en considération tout ce qui a été publié où que ce soit sur cette matière. Mais ces matériaux imposants sont contrôlés avec une extrême rigueur par les développements originaux de l'auteur, fondés sur une connaissance approfondie des réalités que lui avaient données les recherches sur la responsabilité en droit civil, sur une méthode moderne, dynamique de la recherche comparatiste et sur la connaissance foncière de la théorie générale du droit. La position adoptée par l'auteur au sujet de la solution la plus juste du problème du statut délictuel est extrêmement pondérée. Tout en étant d'accord avec les tendances à un assouplissement du statut délictuel traditionnel, il n'en aperçoit pas moins les défauts de la solution *proper law of the tort*. Tout à fait convaincante est son opinion qu'il faut rechercher des points de rattachement d'après ce qu'il y a de substantiel dans le lien unissant une situation à un système juridique donné, et non d'après un schéma adopté à l'avance (p. 57). Cette thèse trouve son reflet dans l'ouvrage.

<sup>1</sup> *Klauzula porządku publicznego w prawie międzynarodowym prywatnym [La clause de l'ordre public en droit international privé]*, Warszawa 1961.

<sup>2</sup> B. Walaszek, M. Sośniak; *Zarys prawa międzynarodowego prywatnego [Précis de droit international privé]* Warszawa 1968 (2<sup>e</sup> éd. 1973).

<sup>3</sup>Cf. notamment: *Bezprawność zachowania jako przesłanka odpowiedzialności cywilnej za czyny niedozwolone [L'illicéité de comportement en tant que condition de la responsabilité civile pour les actes illicites]*, Kraków 1959 et *Cywilna odpowiedzialność lekarza [La responsabilité civile du médecin]*, Warszawa 1968.

Les chapitres IV et V sont consacrés au statut délictuel en droit international privé polonais, dont l'auteur nous donne une analyse pénétrante. Il connaît parfaitement les problèmes de la responsabilité en droit civil, aussi lui est-il possible de nuancer les situations et, partant, de traiter la matière à fond. Son attention se porte sur les aspects spécifiques de certains phénomènes nouveaux, tels que les accidents du travail (pp. 110 - 114) ou la responsabilité délictuelle en droit cosmique (pp. 129 - 132).

Outre la problématique des actes illicites, l'ouvrage s'occupe également de l'enrichissement sans cause (chap. VI) et de la gestion d'affaires (chap. VII) sous l'angle des conflits de lois.

On est en droit d'affirmer que l'actualité des sources et des publications utilisées, les multiples aspects considérés de la matière traitée, l'analyse pénétrante et le niveau théorique élevé permettent de voir dans cet ouvrage le meilleur exposé sans doute du sujet dans la littérature mondiale.

*Jerzy Jakubowski*